

Concertation post-débat public

Projet éolien en mer au large d'Oléron

Groupe de travail Environnement le 13 décembre 2023 à La Rochelle

Participants :

PNM EGMP : Julie Bertrand

LPO : Enora Tredan

FNE : Marie-Dominique Monbrun

Surfrider : Adeline Adam et Jacques Mallet

Conseil régional : Sandra Dobigny et Anne-Françoise Sirot-Devineau

Conseil départemental de la Charente-Maritime : Guillaume METAYER

RTE : Aurore GILLMANN

MTE/DGEC : Anne Georgelin

Préfecture maritime : Benoît Le Gallo

SGAR NA : Jonathan Lemeunier (directeur de projet éolien en mer à la DREAL NA à partir de janvier 2024)

DREAL NA : Jacques Regad, Sandrine Coulaud, Mathilde Terral

DIRM SA : Sylvain Dunoyer, Bénédicte Duluc et Elodie Coupe

DDTM 17 : Matthieu Brunet

Bureau d'étude SETEC : Stella Marmin, Philippe Bornens et Yann Patry

Introduction (Jacques Regad – DREAL NA)

1. Présentation du cahier des charges de l'appel à projet pour la construction du futur parc éolien (Anne Geogelin – MTE/DGEC)

Voir Diaporama

Le tableau récapitulatif des propositions émises sur la partie environnementale du cahier des charges est commenté. Les propositions en vert vif ont été intégrées, celles en vert clair ont été partiellement reprises, celles en orange et rouge n'ont pas été retenues soit car non adaptées aux règles de cahier des charges soit en raison de leur illégalité.

Questions/réponses :

Julie Bertrand (PNM) signale qu'elle est régulièrement sollicitée par les lauréats et qu'elle souhaiterait des instructions pour éviter tout risque de distorsion de concurrence.

Anne Georgelin (MTE/DGEC) propose un échange post-réunion sur ce sujet.

Question : La pondération des critères de notation a-t-elle été définie ?

Réponse : la pondération est en cours de précision mais suivra le cadrage suivant : 70 % sur le tarif, 5 à 7 % sur la robustesse, 23 à 25 % sur les enjeux sociaux et environnementaux.

Question : La pondération peut-elle s'appuyer sur la part des montants annoncés par les candidats sur les 3 compartiments Eviter, Réduire, compenser ?

Réponse : Ce critère n'est pas forcément un bon indicateur de la qualité de la prestation. Il n'a donc pas été retenu.

Question : A quel moment le conseil scientifique de la CMF sera-t-il associé à la procédure ?

Exemple A06 : Un comité d'expert a été constitué, mais n'a statué que sur la partie technique des offres et non sur la valeur environnementale.

Réponse : Le conseil scientifique a été consulté par la DREAL sur les protocoles liés aux études environnementales pour établir l'état initial de l'environnement. Le cahier des charges ne comporte pas d'éléments justifiant une saisine du conseil scientifique qui sera consulté dans la phase de réalisation des études d'impacts (raccordement et parc).

Question : Connaît-on les montants qui seront alloués au fonds Biodiversité ?

Réponse : Ces montants sont en cours de définition

Question : Les protocoles de suivi des impacts environnementaux des parcs seront-ils harmonisés ?

Réponse : Les protocoles utilisés pour réaliser l'état initial de l'environnement sont harmonisés. La DGEC assure notamment la cohérence des protocoles à l'échelle des différentes façades.

Pour les suivis après la mise en service du parc éolien, les protocoles à suivre seront définis dans les autorisations.

2. Les études environnementales liées à l'AO 7 (Stella Marmin – SETEC)

Voir Diaporama

Questions/réponses :

Question : L'analyse des habitats benthiques, lors de l'état initial, permettra-t-elle de qualifier l'état écologique ?

Réponse : Les méthodes utilisées sont des méthodes standard, validées par l'IFREMER. Elles permettent effectivement d'évaluer un état écologique. Les analyses permettront d'établir l'état initial et de suivre son évolution par la suite.

Julie Bertrand précise que les enjeux liés à la présence des récifs d'hermelles sont prioritaires sur ceux des récifs d'huîtres dans le contexte de la mer des Pertuis.

Question : Les données produites dans le cadre des sites Natura 2000 ont-elles été prises en compte dans l'analyse bibliographique préalable qui a été produite ?

Réponse : Ce point sera vérifié.

3. Les actualités du raccordement (Aurore GILLMANN – RTE)

Voir diaporama

4. Le Document stratégique de façade et les enjeux de la planification maritime (Sylvain Dunoyer – DIRM SA)

Voir Diaporama

Questions/Réponses :

Question : Les zones propices au développement de l'éolien en mer, proposées en entrée de débat, sont-elles déjà très précises ?

Réponse apportée lors de la présentation du point 6. : Les zones proposées en entrée de débat prennent en compte les enjeux de défense nationale, les enjeux environnementaux et les activités maritimes (dont les accès au port). Elles sont vastes, mais des zones propices plus petites seront définies plus précisément à l'intérieur de ces grandes enveloppes à l'issue du débat public.

5. Focus sur les Zones de Protection Forte (Sandrine Coulaud – DREAL NA)

Voir diaporama

Questions/réponses :

Question : Des ZPF seront-elles proposées dans le périmètre du PNM ?

Réponse : Le PNM a identifié 4 secteurs éligibles au statut de ZPF (dont la réserve de Lilleau des Niges). Ces secteurs doivent être validés par le Conseil de Gestion du PNM (01/02/2024) avant d'être proposés.

Mme Monbrun (FNE) souhaite que l'objectif des 3 % de la surface des eaux de façades puisse être dépassé. Elle s'étonne que les sites Natura 2000 ne soient pas automatiquement intégrés aux ZPF dans la mesure où un document de gestion existe et que des contrôles y sont réalisés.

Le document du maître d'ouvrage support du débat public localise des secteurs susceptibles d'être labellisés ZPF à hauteur de 6 % de la surface des eaux concernées. Les deux parcs naturels marins sont en outre sollicités par l'État pour proposer des ZPF additionnelles à ces zones. A ce stade il n'y a pas eu de proposition.

Plusieurs participants expriment le souhait de pouvoir superposer les enjeux, ZPF, zones propices à l'éolien sur une même carte.

Un visualiseur devrait être prochainement mis en place en vue de travaux à venir sous forme d'ateliers (sous l'égide des CPDP).

6. Focus sur les zones propices à l'éolien en mer (Jacques Regad – DREAL NA)

Voir diaporama

Questions/Réponses :

Question Des zones plus au Sud semblaient également propices : pourquoi ne figurent-elles pas ?

Réponse : Cette carte versée par l'État au débat public, n'est pas basée sur les seuls critères physiques (vent – bathymétrie), mais a été créée après concertation interministérielle en intégrant plusieurs enjeux. Elle présente les secteurs, hors zones défenses notamment, pouvant être considérées comme propices au développement de l'éolien offshore, tous enjeux compris.

Un examen au cas par cas de certains secteurs de ces zones exclues est demandé par Mme Monbrun (FNE).

Réponse : le débat public organisé par la CNDP pourra être l'occasion de questionner ces représentations.

Question : Les zones s'arrêtent en limite de façade SA : qu'en est-il de la façade NAMO ?

Réponse : les cartes en NAMO ne sont pas encore publiées. Ce sujet sera traité dans le cadre du débat public sur cette façade.

Question : La zone C est dans une ZPS N2000, ce qui pose la question de la compatibilité et des impacts cumulés à l'échelle de la façade. Est-ce que l'EI AO7 va anticiper sur les impacts cumulés ?

Réponse : ça fait partie des sujets à traiter dans le cadre du GT ECUME et ça fait le lien avec le point suivant relatif à l'observatoire de l'éolien en mer mis en place.

7. Les études de l'observatoire de l'éolien en mer (Sandrine Coulaud – DREAL NA)

Voir diaporama